

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

Session 2025

NOTICE EXPLICATIVE CANDIDATURES INDIVIDUELLES

Cette notice explicative est destinée :

- * aux candidats individuels
- * aux candidats relevant de l'enseignement à distance **et** ayant plus de 18 ans dans l'année de l'examen.

Elle a pour but de les guider dans le processus d'inscription et la préparation aux épreuves menant à la délivrance du diplôme.

Ce document doit être lu impérativement avant de procéder à toute inscription.

| Sommaire | Page |
|---|------|
| 1- Se renseigner / se former | 2 |
| 2- Calendrier des étapes : de l'inscription au diplôme | 3 |
| 3- Les PFMP : périodes de formation en milieu professionnel (= stages) | 4-6 |
| 4- Epreuves, bénéfiques et dispenses de notes | 7-11 |
| Annexe 1 : Tableau récapitulatif des PFMP / de l'expérience professionnelle | |
| Annexe 2 : Attestation de stage ou d'emploi | |

- Toutes les informations indispensables liées au diplôme du CAP AEPE sont regroupées dans le référentiel d'examen (Arrêté du 30 novembre 2020). Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html.
- Pour obtenir directement des informations sur la réglementation ou l'organisation du CAP, vous pouvez vous adresser par mail : dec-capcs3@ac-limoges.fr.
- Les candidats individuels ayant besoin de suivre une préparation par correspondance peuvent s'adresser au CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) en téléphonant au 05 49 49 94 94 ou en consultant le site internet : <https://www.cned.fr/cap/cap-accompagnant-educatif-petite-enfance-aepe>.

Veillez noter que les consignes qui vous sont données par la division des examens et concours, et mises en ligne sur le site du rectorat de Limoges sont les seules **valables et certifiées**.

| | |
|---|---|
| <p>De la mi-October à la mi-Novembre</p> <p>(Consultez la page CAP du rectorat pour connaître les dates précises)</p> | <p>Il vous appartient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer dès que possible votre espace candidat (si ce n'est déjà fait) sur l'application Cyclades. Celle-ci vous permettra notamment de procéder à votre inscription, déposer certaines pièces justificatives, obtenir des documents. <p>Pour accéder à Cyclades : https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lire attentivement la notice explicative. - Procéder à votre préinscription via l'application Cyclades. - Rassembler les pièces justificatives nécessaires à votre inscription <ul style="list-style-type: none"> ○ Photocopie de votre pièce d'identité. ○ Photocopie (si nécessaire) des diplôme(s), relevé(s) de notes, décision(s) vous octroyant une dispense ou un aménagement d'épreuve. |
| <p>Avant la fin de la période d'inscription</p> | <p>Vous devez imprimer, vérifier, dater et signer votre confirmation puis la déposer sur votre compte Cyclades, accompagnée des pièces justificatives demandées lors de l'inscription (documents cités ci-dessus).</p> |
| <p>21 Mars 2025</p> | <p>Date limite pour terminer les PFMP, <i>Périodes de Formation en Milieu Professionnel</i> (=stages)</p> |
| <p>28 Mars 2025</p> | <p>Date limite pour l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives de vos PFMP et/ou expérience professionnelle par envoi recommandé avec accusé de réception à :</p> <p style="text-align: center;">Rectorat de Limoges – DEC 4 – CAP AEPE 13 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX</p> |
| <p>Mi-Avril 2025</p> | <p>Commission de vérification et d'analyse des dossiers de PFMP / d'expérience professionnelle.</p> <p>En cas de dossier non conforme, un courrier vous sera adressé.</p> |
| <p>Courant Mai 2025</p> | <p>Convocations aux épreuves à télécharger par les candidats depuis leur espace candidat Cyclades (les candidats reçoivent une notification par e-mail pour les en informer)</p> |
| <p>Mai – Juin 2025</p> | <p>Déroulement des épreuves générales et professionnelles.</p> <p>IMPORTANT : prenez connaissance, aux pages 8 à 10, des documents à préparer et à emporter avec vous pour les épreuves professionnelles.</p> |
| <p>Juillet 2025</p> | <p>Publication des résultats, puis mise à disposition du relevé de notes sur l'espace personnel du candidat sur Cyclades.</p> |
| <p>Août-Septembre 2025</p> | <p>Envoi des diplômes.</p> |

3- Les PFMP : Périodes de Formation en Milieu Professionnel (=stages)


Les candidats individuels au CAP AEPE doivent justifier d'un nombre d'heures/de jours de stages et/ou d'expérience professionnelle.

Le référentiel du CAP AEPE définit les lieux et les durées de ces périodes. Ces formations sur le terrain professionnel doivent vous permettre avant tout de vous familiariser avec la profession, d'acquérir les compétences de la spécialité et d'être mieux armé·e pour les épreuves professionnelles.

Il n'impose aucune durée minimale dans l'un ou l'autre contexte professionnel mais **nous recommandons vivement un minimum de deux semaines de stage et/ou d'expérience professionnelle dans l'un ou l'autre secteur.**
Une expérience auprès des enfants de moins de 3 ans est obligatoire pour passer l'EP1.

Les périodes de stage ou d'expérience professionnelle peuvent être consécutives ou non mais doivent obligatoirement avoir eu lieu **après le 1^{er} janvier 2022.**

DURÉE DES STAGES ET/OU DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

| SITUATION | CONDITIONS EXIGÉES / REPARTITIONS | PIECES à FOURNIR |
|--|---|--|
| Situation 1 : Candidat SANS expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance | 14 semaines de stage ou 448h minimum : Dans deux lieux ou structures différentes ne présentant pas les mêmes caractéristiques, avec une partie réalisée obligatoirement auprès d'enfants âgés de 0 à 3 ans (la répartition des heures est libre avec 70h minimum dans chaque structure). | Copie de la convention de stage / contrat de travail + Annexe 1 reprenant le récapitulatif des périodes de stage/d'emploi. + Annexe 2 reprenant l'attestation de PFMP/d'expérience professionnelle. <u>Vous devez renvoyer une attestation différente pour chacune de vos périodes de stages/d'emploi.</u> |
| Situation 2 : Candidat AVEC expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 3 ans | 14 semaines ou 448h minimum d'activité : Une période auprès d'enfant de moins de 3 ans doit obligatoirement être effectuée (70h minimum). | Copie du contrat de travail attestant bien les 448h d'activité + Certificat de travail (ou attestation reprise en annexe 2) signée par le ou les employeurs + Copie de l'agrément + Copie de l'attestation de validation des quatre-vingts premières heures de la formation valant autorisation à accueillir un enfant, <u>délivré par l'organisme de formation ou le président du Conseil départemental.</u> + Copie de la convention de stage |
| Situation 3 : Candidat·e avec DISPENSE(S) aux épreuves professionnelles EP1 – EP2 – EP3 | 5 semaines de stage (soit 160 heures minimum) pour une épreuve à passer, 10 semaines de stage (soit 320 heures minimum) pour deux épreuves à passer, <u>Pour se présenter à l'EP1, une période auprès des 0-3 ans est obligatoire (70h minimum).</u> Le stage doit être en adéquation avec les compétences évaluées dans l'épreuve passée. | Photocopie des diplôme(s), relevé(s) de notes, décision(s), vous octroyant une dispense + Copie de l'attestation de stage + Annexe 1 reprenant le récapitulatif des périodes de stage/d'emploi. + Annexe 2 reprenant l'attestation de PFMP/d'expérience professionnelle. <u>Vous devez renvoyer une attestation différente pour chacune de vos périodes de stages/d'emploi.</u> |
|  | SI LA DURÉE MINIMUM EXIGÉE POUR L'EXPÉRIENCE N'EST PAS ATTEINTE VOUS NE SEREZ PAS AUTORISÉ(E) A VOUS PRESENTER AUX ÉPREUVES. | |

LIEUX DE PFMP/STAGE :

- **Établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) :**
 - Établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits « crèches collectives » et « haltes garderies », et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits « services d'accueil familial » ou « crèches familiales »
 - Établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits « crèches parentales »
 - Établissements d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de 2 ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits « jardin d'enfants »
 - Établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à 10 places, dits « micro-crèches »

- **Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) :**
 - Colonies de vacances,
 - Centres de loisirs,
 - Centres aérés.

- **École Maternelle.**

- **Domicile auprès d'un(e) Assistant(e) Maternel(le) Agréé(e) ou Maison d'Assistants Maternels (MAM).**
Les RAM ne sont pas valables.

- **Organisme de service à la personne** offrant des prestations de garde d'enfants, la structure doit être agréée pour la garde d'enfants de moins de 3 ans.

- En **structures multi-accueil** pour enfants de 0 à 6 ans.

4. Épreuves, bénéfices et dispenses de notes

REGLEMENT D'EXAMEN

| | ÉPREUVES | Unités | Coeff. | Mode d'évaluation | Durée |
|-------------------------|--|--------|--------|---------------------------|-------------------------------|
| UNITÉS PROFESSIONNELLES | EP1 Accompagner le développement du jeune enfant | UP1 | 6 | Ponctuel oral | 25 min |
| | EP2 Exercer son activité en accueil collectif | UP2 | 4 | Ponctuel écrit | 1h30 |
| | EP3 Exercer son activité en accueil individuel | UP3 | 4 | Ponctuel pratique et oral | Maximum 2h |
| UNITES GENERALES | EG1 Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique | UG1 | 3 | Ponctuel écrit et oral | 2h25 (2h+10mn) +15mn (***) |
| | EG2 Mathématiques – Sciences physiques et chimiques | UG2 | 2 | Ponctuel écrit | 1h30 |
| | EG3 * Education physique et sportive | UG3 | 1 | Ponctuel | |
| | EG4 Prévention santé environnement | UG4 | 1 | Ponctuel écrit | 1h00 |
| | Epreuve facultative ** Langue vivante étrangère | UF | | Ponctuel oral | 12 min |

* Les candidats peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve d'Education physique et sportive.

** Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

*** Dont 5mn de préparation pour oral HGEMC.

ÉPREUVE PROFESSIONNELLE 1 (EP1) : Accompagner le développement du jeune enfant

L'épreuve porte sur les critères d'évaluation des compétences et les indicateurs des savoirs précisés dans le bloc de compétences « Accompagner le développement du jeune enfant ».

Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs en particulier en direction des jeunes enfants de 0 à 3 ans.

Modalités / Contenu de l'épreuve

- L'épreuve est orale et dure 25 minutes – coefficient : 6 : elle se compose d'un exposé du ou de la candidat-e (d'une durée de 10 minutes maximum) suivi d'un entretien avec le jury.
- Le ou la candidat-e présente **deux fiches** :
 - o l'une relative à la **réalisation d'un soin du quotidien**,
 - o et l'autre relative à **l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages**.

Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités.

Il s'agira en particulier de présenter les activités conduites auprès d'enfants âgés de moins de 3 ans.

FICHES EP1

Le ou la candidat-e **prépare ses deux fiches à l'avance**.

Les fiches seront présentées en format A4 (**2 pages maximum Recto/Verso ou 2 rectos**).

Nous vous déconseillons l'ajout d'illustrations.

Le nom d'usage, le nom de famille et prénom(s) du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche.

- **Fiche 1** : réalisation d'un soin du quotidien (exemple : change, toilette du visage, habillage...)
- **Fiche 2** : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

AUCUN MODELE TYPE NE SERA FOURNI PAR LE RECTORAT.

En annexe doit figurer l'attestation de stage/emploi auprès d'enfants de moins de 3 ans même si vous avez envoyé cette attestation au préalable au rectorat.

NE PAS ENVOYER vos fiches au rectorat !!

Elles doivent être apportées le jour de l'épreuve avec vous (en 2 exemplaires pour le jury).

En l'absence de l'ensemble des fiches et de cette attestation le candidat se verra attribuer zéro à l'épreuve (note non éliminatoire).

Critères d'évaluation

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- o Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.
- o Adopter une posture professionnelle adaptée.
- o Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- o Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
- o Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- o Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

ÉPREUVE PROFESSIONNELLE 2 (EP2) : Exercer son activité en accueil collectif

L'épreuve porte sur les critères d'évaluation des compétences et les indicateurs des savoirs précisés dans le bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

Modalités / Contenu de l'épreuve

- L'épreuve est écrite et dure 1h30 – coefficient : 4 : elle se compose d'un ensemble de questions auxquelles le ou la candidat·e doit répondre.

Critères d'évaluation

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

ÉPREUVE PROFESSIONNELLE 3 (EP3) : Exercer son activité en accueil individuel

L'épreuve porte sur les critères d'évaluation des compétences et les indicateurs des savoirs précisés dans le bloc de compétences « Exercer son activité en accueil individuel ».

Modalités / Contenu de l'épreuve

- L'épreuve est orale et dure 25 minutes – coefficient 4 : elle se compose d'un exposé oral du ou de la candidat-e suivi d'un entretien avec le jury.
- L'exposé porte sur un projet d'accueil élaboré à partir d'un dossier documentaire.

→ **OPTION SANS PROJET D'ACCUEIL REEL** – Tous candidats

Temps de préparation : 1h30, à partir d'un ensemble documentaire.

→ **OPTION AVEC PROJET D'ACCUEIL REEL** – AMA (Assistant·es Maternel·les Agré·es) et les employés à domicile

Dans ce cas, la durée de l'épreuve se limite aux 25 minutes d'entretien oral.

Ces candidat·e.s décident de présenter l'épreuve **AVEC** un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel.

Attention, l'AMA ou l'employé à domicile qui fait ce choix doit le préciser **au moment de l'inscription**.

OPTION : AVEC projet d'accueil réel - pour les AMA ou les employés à domicile

Le nom d'usage, le nom de famille et prénom(s) du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet d'accueil.

Ce dernier ne doit pas dépasser 5 pages A4 en recto uniquement.

Nous recommandons une police ARIAL 11 mais le contenu et la présentation sont libres.

AUCUN MODELE TYPE NE SERA FOURNI PAR LE RECTORAT.

En annexe doit figurer l'attestation de stage/emploi auprès d'enfants de moins de 3 ans **même si vous avez envoyé cette attestation au préalable au rectorat.**

NE PAS ENVOYER vos fiches au rectorat !!

Elles doivent être apportées le jour de l'épreuve avec vous (en 2 exemplaires pour le jury).

En l'absence de l'ensemble de projet d'accueil et de cette attestation le jour de l'épreuve, le candidat se verra attribuer zéro à l'épreuve (note non éliminatoire)

Critères d'évaluation

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action.
- Négocier le cadre de l'accueil.
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- Elaborer des repas.

Pour **chacune** des épreuves professionnelles : le ou la candidat-e doit veiller à disposer avec lui-elle d'une copie de **la ou des attestations de PFMP/d'emploi conformes aux exigences des épreuves même si vous avez envoyé cette ou ces attestations au préalable au rectorat.**

BÉNÉFICES OU CONSERVATION DE NOTES

Les candidat-e.s ajourné.e.s au CAP AEPE peuvent, sur demande, conserver et reporter, sur chacune des sessions ultérieures, et sur une durée de 5 ans à compter de leur date d'obtention, les notes obtenues, s'ils se présentent de nouveau à la même spécialité (= bénéfice de notes).

Attention le bénéfice de la note de PSE n'est possible que pour les CAP obtenus à partir de 2021.

Les candidat-e.s ajourné.e.s sur une autre spécialité (CAP ou BEP de l'Éducation Nationale) peuvent, sur demande, conserver et reporter, sur chacune des sessions ultérieures, et pour une durée de 5 ans à compter de leur date d'obtention, les notes obtenues aux unités du domaine général du CAP, s'ils se présentent à l'examen d'une autre spécialité de ce diplôme.

DISPENSES éventuelles

| Diplôme obtenu | EP1 | EP2 | EP3 | EG1-2-3 | EG4 |
|--|----------------------------|----------|----------|----------|----------|
| Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention : « animateur d'activités et de vie quotidienne ». <i>Obtenu à partir de 2000</i> | * | Dispense | * | | |
| Titre d'Assistant-e de vie aux familles. <i>Obtenu à partir de 2003</i> | Dispense | * | Dispense | | |
| BEPA Services aux personnes. <i>Obtenu à partir de 2013</i> | Dispense | * | Dispense | Dispense | Dispense |
| CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (CAPA SAPVER). <i>Obtenu à partir de 2017</i> | Allègement de la formation | * | Dispense | Dispense | Dispense |
| BEP Accompagnement, soins et services à la personne (BEP ASSP). <i>Obtenu à partir de 2013</i> | Dispense | Dispense | * | Dispense | Dispense |
| Mention complémentaire Aide à domicile. <i>Obtenue à partir de 2000</i> | * | * | Dispense | | |
| CAP, CAPA, CAP maritime, BEP, BEPA, BEP maritime ou Bac Pro toutes spécialités confondues. | * | * | * | Dispense | Dispense |
| Bac général ou tout diplôme de niveau 4 reconnu au Registre National Certifications Professionnelles (RNCP) | * | * | * | Dispense | |

*** La durée de PFMP est d'au moins 5 semaines par épreuve à passer. En fonction de l'épreuve, le stage doit être en adéquation avec les compétences évaluées dans cette épreuve. Les attestations de fin de stage seront à fournir.**

Tableau récapitulatif des PFMP / de l'expérience professionnelle

A compléter par le ou la candidat-e – En cas de non-conformité, vous ne serez pas autorisé-e à présenter les épreuves et le diplôme ne vous sera pas délivré. **NE PAS OUBLIER DE JOINDRE VOS ATTESTATIONS (ANNEXE 2).**

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage (ou d'épouse) : Date de naissance : / /

Numéro de candidat :

| Nom et adresse de l'établissement/de la structure/de l'employeur + nom du/de la responsable | Type de structure accueillant des enfants (Cochez la case correspondante) | Age des enfants (Biffez la mention inutile) | Période |
|---|---|--|---|
| | <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Auprès d'un-e AMA <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne (agrée pour la garde des 0- 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : | 0 – 3 ans 3 – 6 ans | Du : / / Au : / / Nb semaines : Total heures : |
| | <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Auprès d'un-e AMA <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne (agrée pour la garde des 0-3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : | 0 – 3 ans 3 – 6 ans | Du : / / Au : / / Nb semaines : Total heures : |
| | <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Auprès d'un-e AMA <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne (agrée pour la garde des 0-3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : | 0 – 3 ans 3 – 6 ans | Du : / / Au : / / Nb semaines : Total heures : |



| | | | |
|--|---|----------------------------|---|
| | <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Auprès d'un·e AMA <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne (agrée pour la garde des 0-3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : | 0 – 3 ans 3 – 6 ans | Du :/...../..... Au :/...../..... Nb semaines : Total heures : |
| | <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Auprès d'un·e AMA <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne (agrée pour la garde des 0-3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : | 0 – 3 ans 3 – 6 ans | Du :/...../..... Au :/...../..... Nb semaines : Total heures : |
| | <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Auprès d'un·e AMA <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne (agrée pour la garde des 0-3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : | 0 – 3 ans 3 – 6 ans | Du :/...../..... Au :/...../..... Nb semaines : Total heures : |

Je soussigné·e (nom et prénom du ou de la candidat·e) :

.....

Certifie l'exactitude des informations portées sur ce document et m'engage à fournir les pièces justificatives qui y sont liées.

Fait à, le / /

Signature

CADRE RÉSERVÉ AU CONTROLE DE CONFORMITÉ (ne pas compléter par le candidat)

| | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| <i>Respect du nombre de semaines et d'heures de PFMP et/ou expérience pro</i> | | |
| <i>PFMP/Expérience professionnelle dans des structures différentes</i> | | |
| <i>PFMP/Expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 3 ans</i> | | |
| <i>PFMP/Expérience professionnelle réalisées durant les 3 dernières années</i> | | |

Nombre de semaines / heures de stages à réaliser par le ou la candidat·e : semaines / heures

ATTESTATION de stage ou d'emploi n° sur (indiquer le nombre total d'attestations fournies)

Merci de compléter une attestation différente pour chaque stage ou expérience professionnelle.

ATTESTATION : **de stage** **d'expérience professionnelle**
(Cochez la case correspondante)

La structure ou l'organisme d'accueil ou les parents employeurs

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : _ _ _ _ _

VILLE :

REPRESENTÉE PAR (nom) :

FONCTION :

Atteste employer, avoir employé, avoir accueilli en stage la personne désignée ci-dessous :

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE (ou D'ÉPOUSE) :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

Du / / au / /

Pour une durée effective de jours / semaines

correspondant à un **total** de heures

Pour réaliser les activités suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Auprès d'un public d'enfants : **de moins de 3 ans** **de 3 à 6 ans**
(Cochez la case correspondante)

Fait à le / /

Signature :



**Justificatif à compléter uniquement pour les stages au sein d'une MAM,
d'un organisme de jeunesse ou auprès d'un-e AMA**

(Complétez et cochez les cases correspondantes)

Mon stage a été effectué au domicile privé de l'assistant-e maternel-le agréé-e ou en maison d'assistants maternels. Les conditions de recevabilité suivantes ont été remplies :

→ *Condition 1 :*

L'assistant-e maternel-le est agréé-e par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans.

Date de l'agrément :

Fournir copie de l'agrément en pièce jointe.

→ *Condition 2 :*

- L'assistant-e maternel-le est agréé-e et a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22 février 2017).

OU

- L'assistant-e maternel-le est agréé-e et est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe V « dispenses d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 29 mars 2019 permettant de demander une dispense.

Mon stage a été effectué auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans. Les conditions de recevabilité suivantes ont été remplies :

→ *Condition 1 :*

L'organisme de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans possède un agrément pour cette catégorie d'âge :

Date de l'agrément :

Fournir copie de l'agrément en pièce jointe.

→ *Condition 2 :*

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance.

OU

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

Je soussigné-e (*nom et prénom du ou de la candidat-e*) :
certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait à, le / /

Signature :